

Quel avenir pour Coppet?

**Votation du 15 mai, le comité
de soutien vous recommande de
voter OUI**

Rappel des faits : En septembre 2021, pour répondre à la **forte dégradation de la situation financière de la Commune**, la Municipalité a proposé au Conseil communal une augmentation de 6 points de l'impôt communal pour 2022.

La Commission des finances, après étude et analyse et face à l'urgence de la situation, a estimé que pour sortir la Commune de cette impasse, une augmentation de 8 points était nécessaire. **Le Conseil communal l'a suivie et a approuvé le préavis amendé (+8 points), par 45 voix pour, 12 contre et 1 abstention.**

Un comité référendaire s'étant opposé à cette décision, vous pourrez, le 15 mai prochain, vous prononcer et **choisir quel avenir vous souhaitez pour Coppet !**



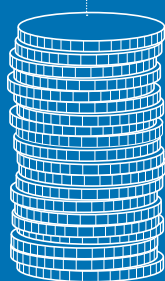
See english translation on www.entente-coppet.ch

Pourquoi est-il **impératif** d'augmenter l'impôt communal ?

Pour comprendre la situation il faut d'abord comprendre comment se décompose le budget communal

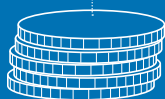
85.-

pour le Canton et l'intercommunalité



15.-

pour la Commune



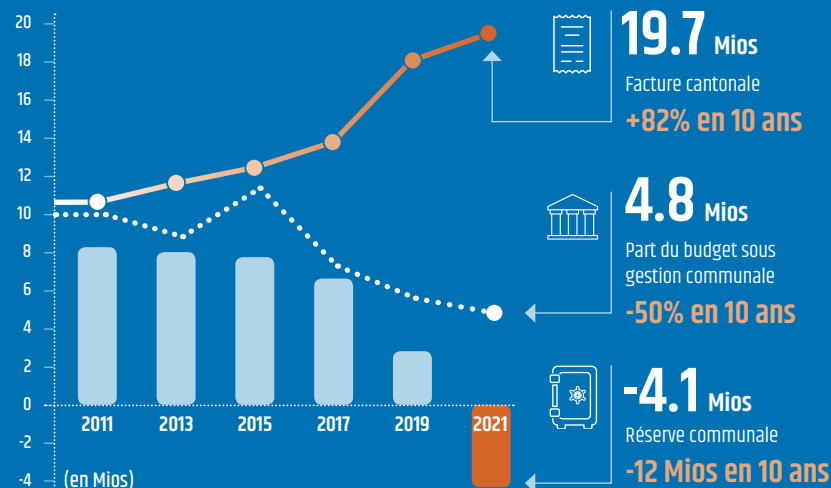
Sur CHF 100.- d'impôt communal payés

Cela veut dire que sur les **30.1 Mios** de budget (inclus intercommunalité), la Commune dispose de **4.8 Mios** pour la gestion communale sur lesquels elle peut faire des économies. Sans augmentation de l'impôt communal, le budget 2022 prévoit une perte de 4.5 Mios.

La Commune s'investit aux côtés de 12 autres communes pour faire modifier cette répartition.

Comment en est-on arrivé à cette situation ?

L'importante augmentation de la facture cantonale !



Face à l'importante augmentation de la facture cantonale en lien avec l'accroissement des besoins de la population à charge de la Commune et sans augmentation de l'impôt communal, la Municipalité n'a pas eu d'autre choix que de puiser dans les réserves pour payer les dépenses communales. **L'année 2021 s'est ainsi soldée par une perte de CHF 4 Mios.**

Mais que représente **concrètement** cette hausse ?

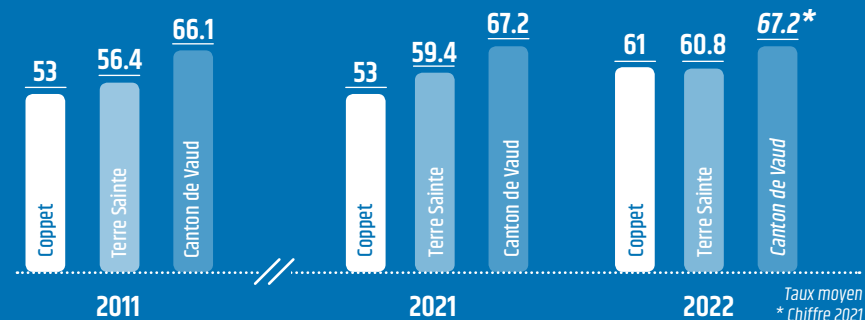
Pour un revenu imposable de:



50.000.-	+ 278.-/an	+ 226.-/an	+ 183.-/an
100.000.-	+ 709.-/an	+ 573.-/an	+ 494.-/an
150.000.-	+ 1'217.-/an	+ 992.-/an	+ 848.-/an

IMPORTANT: Les acomptes que vous avez déjà reçus intègrent la hausse de l'impôt communal de 8 points

Un taux d'imposition qui **n'a pas changé depuis 10 ans** et qui **reste attractif** malgré la hausse !



Rétablissons **les faits** !

Il nous semble important de rectifier et préciser certaines affirmations que le comité référendaire a fait circuler en novembre 2021 :

Comité référendaire (CR) : «Non à la hausse d'impôts de 15%»

Comité de soutien (CS) : **Faux**, votre facture d'impôts **augmentera de 3.8%**, l'impôt cantonal représentant le 75% de la facture.

CR : «Comment se fait-il que 25 % des Copétans ne paient-ils pas d'impôts ?»

CS : C'est simple, il s'agit principalement d'habitants ne bénéficiant pas **d'un revenu suffisant pour être imposables** (étudiants, personnes âgées, personnes actives à temps partiel, chômeurs, etc.).

CR : «Un des taux d'impôts les plus élevés des communes de Terre Sainte»

CS : Soyons précis, le taux voté (61 points) **est supérieur de 0.2 points** à la moyenne des communes de Terre Sainte (60.8 points en 2022) ; la hausse s'explique notamment par le fait qu'en 2010 Coppet a réduit son taux d'impôt de 60 à 53 points et qu'il n'y a eu aucune hausse depuis lors.

CR : «Des bornes électriques destinées notamment aux touristes de passage»

CS : La Municipalité va installer des bornes électriques pour **initier la transition écologique** décidée par la Confédération et soutenue par la Commune. Elles seront notamment utilisées par les nombreux habitants de Terre Sainte venant en voiture à Coppet et bien entendu tous les utilisateurs (locaux et touristes) de ces bornes paieront l'électricité consommée créant ainsi de **nouveaux revenus pour la commune**.

CR : «Les travaux de la Grand-Rue ... le crédit voté par le Conseil communal se monte à CHF 3,57 Mios !»

CS : **Un crédit n'est pas un coût** ! Après avoir recherché et obtenu des subventions de la Confédération, du Canton et de la Région, pour un montant total de CHF 1,89 Mios, le coût final pour la Commune, qui avait l'obligation légale de prendre des mesures contre le bruit, s'élèvera à près de **CHF 1,68 Mios** (les travaux ne sont pas encore achevés).

Vous l'aurez compris, il est important de se faire une opinion sur la base d'informations précises et exactes. Pour plus de détails, vous trouverez sur le site www.coppet.ch l'ensemble des données financières de la Commune.

Quelles **conséquences possibles** en cas de refus de l'augmentation d'impôts ?

Face à la situation financière critique (nécessité d'économiser 4 Mios sur un budget de fonctionnement de 6 Mios), les solutions pour essayer d'éviter les pertes annoncées et l'endettement de la Commune ne sont pas nombreuses. La Municipalité dispose de peu de leviers :

1. **Diminuer les charges** et donc des prestations communales !

Diminution des prestations apportées à la population (sécurité, entretien de la Commune, soutien aux associations, aux commerçants, service à la population (ouverture du greffe, etc.), aux aînés (sortie, etc.), aux jeunes et aux familles).

2. **Continuer à s'endetter** et stopper les investissements !

Contrairement aux investissements générant des revenus (p.ex. nouveaux logements), un endettement pour financer le déficit communal est dangereux car il ne rapporte rien, il crée de la dette et donc des charges supplémentaires.

3. **Chercher de nouveaux revenus** !

Nouvelles taxes, nouveaux impôts, fin de la gratuité ou des avantages pour les Copétans (abonnements CFF, location des salles de la Commune, ...).

Ils appellent aussi à **voter OUI**

Avo Alliste

Werner Bill

Amélie Cherbuin

Gilbert Cherbuin

Christine de Loriot

Jean-Pierre Deriaz

Anne Duke

John Horekens

Hugues Janssens

Emmanuelle Maillard

Thierry Morel

Marinette Oberli

Pierre Olsson

Michel Paquet

Max Séquin

Peter Taylor

Stéphane Voide

Eric Wegmann

Françoise Wildi Sugrañes

Le Comité de soutien (soit les membres du comité d'Entente Communale Coppet) : Laurence Bory, Eric Charlot Valdieu, Patrice Girardi, Roland Charles Girod, Valérie Pauli Calatroni et Xavier Reuse